



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Septembre 2023

20 h

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 19 Septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

### AFFAIRES GENERALES

- 2023-06-01 - Projet de convention constitutive de groupement de commandes pour la passation de marchés d'assurances statutaires avec la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne», **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-02 - Projet de dénomination de l'Espace du Batardeau, **se prononce favorablement à l'unanimité**,
- 2023-06-03 - SMCD - Projet de convention portant condition de mise en place de colonnes de collecte des déchets et d'occupation du domaine public ou privé communal, **adopté à l'unanimité**, (5 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN)
- 2023-06-04 -Avis sur Projet Régional de Santé Occitanie 2023 - 2028, **se prononce favorablement à l'unanimité**,
- 2023-06-05 - Service Assainissement - projet de règlement, **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-06 - Protection fonctionnelle des élus, **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-07 - Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Délégations des Services Publics **adopté à l'unanimité**,

### FINANCES

- 2023-06-08 - Procédure de délégation de service public pour la fourrière automobile, **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-09 - Budget Principal – Projet de cession Immeuble communal 3 Rue de l'Abbaye, **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-10 - Budget Principal - Vente tondeuse KUBOTA, **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-11 - Budget Principal : Projet d'attribution d'une participation exceptionnelle à l'association "Les Chats Mirandais", **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-12 - Budget Principal : Projet de participation financière complémentaire à l'Ecole Notre Dame **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-13 - Budget Principal : remboursement à la Commune de BERDOUES d'une partie des travaux de consolidation de la passerelle au-dessus du ruisseau «Rieutort» **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-14 - Budget Principal : Projet d'acceptation de don proposé par l'association «MIRANDE SONORISATION», **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-15 - Budget Principal : Projet demande subventions pour aménagement de terrains de pétanque, **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-16 - Budget Principal - Projet fixation tarif occupation domaine public pour rampes PMR, **adopté à l'unanimité**,
- 2023-06-17 - Budget Assainissement – Projet de tarification redevance assainissement, **adopté à l'unanimité**,

2023-06-18 - Projet d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 01/01/2024, **adopté à l'unanimité**,

2023-06-19 - Passage à la nomenclature M 57 : approbation du règlement budgétaire et financier de la Commune, **adopté à l'unanimité**,

2023-06-20 - Passage à la nomenclature M 57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement, **adopté à l'unanimité**,

2023-06-21 - Rapport Chambre Régionale des Comptes **pris acte à l'unanimité**.

## DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

★ **Décision autorisation dépôt permis d'aménager Place Louis Durrieux.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision autorisant le dépôt du permis d'aménager la Place Louis Durrieux.

★ **Décision portant sur la vente d'un bien mobilier d'occasion.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur la vente d'un panneau indicatif de données réglementaires de l'ancienne piscine municipale à Mme LAVAUX pour un montant de 75 €.

★ **Décision portant sur le marché d'étude de faisabilité pour la mise en place d'unités de production photovoltaïques sur les bâtiments communaux appartenant à la Commune.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant attribution du marché d'étude de faisabilité pour la mise en place d'unités de production photovoltaïques sur les bâtiments communaux à la SASU SYNERSUN, basée 6 Impasse Constantin Brancusi à SAINT JEAN (31240).

★ **Décision portant sur la vente d'un bien mobilier d'occasion.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur la vente d'une tondeuse à gazon ISEKI SW8210BAE41HD autopropulsée à Mme Marie-France PAGES pour un montant de 80 €.

★ **Décision portant sur la vente d'un bien mobilier d'occasion.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur la vente de quatre armoires hors d'usage entreposées dans les locaux municipaux à Mme Marie-Reine PERES pour un montant de 300 €.

★ **Décision portant sur l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace de glisse urbaine sur le site du Batardeau.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur la signature d'un avenant fixant le montant définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre à la SARL HALL04 et CIE, située 12 rue Gabarrus à CAPBRETON, titulaire du marché pour un montant de 20 986,17 €.H.T.

★ **Décision portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place Louis Durrieux.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place Louis Durrieux avec le Groupement INGC basé 1 Rue Van Gogh à AUCH et CASALS basé à CASTERA LECTOIROIS (32700). Le montant de la mission s'élève à la somme de 18 000 € réparti entre INGC pour 11 340 €.H.T. et CASALS pour 6 660 €.H.T.

★ **Décision portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place Louis Durrieux.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision désignant Maître Eric MATHIAS pour défendre les intérêts de la Commune et sur la signature d'une convention d'honoraires avec Maître Eric MATHIAS, avocat, en vue d'assurer la défense des intérêts de la Commune.

**Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des décisions.**

## QUESTIONS ORALES

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire a répondu aux questions qui lui ont été posées.

Il demande à **Madame TROUETTE** de lire la question à laquelle elle souhaite avoir une réponse.

**QUESTION** - Le décret du 31 juillet 2023 prévoit l'attribution d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat. Si elle est obligatoire pour les fonctions publiques hospitalière et d'Etat, elle est facultative pour la territoriale. Envisagez-vous d'en faire bénéficier les agents de la commune ? et si oui, quelles en seront les modalités?

**REPONSE** - Je vous rappelle que toutes primes en faveur d'agents de la fonction publique ne peuvent être attribuées qu'en vertu d'une loi ou d'un texte réglementaire.

Ainsi les primes sont limitativement énumérées par la loi ou le règlement et lui seul.

Les conseils des collectivités territoriales ne peuvent créer une prime comme ils l'entendent

Les textes énumèrent les primes qui peuvent être octroyées

À ce jour, si un décret prévoit le versement de la « prime inflation », ce dernier ne concerne que la fonction publique d'État et Hospitalière.

Il faut donc attendre la parution d'un décret visant à la fonction publique territoriale, et savoir les conditions dans lesquelles cette prime peut être versée ainsi que son montant maximum

Ensuite, il demande à **Madame DAL LAGO** de lire la question à laquelle elle souhaite avoir une réponse.

**QUESTION** - Il a été mis en place un nouveau sens unique de circulation au niveau du groupe scolaire Elie Duffort, sans réunir la commission ad'hoc. Est-il prévu un bilan et une évaluation de ce changement car il apparaît que certains riverains ne soient pas satisfaits?

**REPONSE** - Concernant la modification du sens de circulation et sa transformation en sens unique, je vous précise qu'il s'agit **d'une décision de Police de la circulation**. Comme vous le savez, la police de la circulation est de la compétence exclusive du Maire, qu'il exerce sous le contrôle du Préfet.

Cette décision ne relevant pas de la compétence du conseil municipal et donc d'une commission qui propose au conseil des mesures que ce dernier doit prendre. Toutefois, pour votre information, il s'agit d'une mesure de sécurité expérimentale visant à protéger les enfants aux abords des écoles, en raison du flux automobile et du stationnement anarchique aux différentes heures d'entrée et de sortie.

Une mesure limitée à la tranche horaire n'est pas possible faute de pouvoir de contrôle dans cette tranche horaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et deux heures quarante-cinq minutes.

**L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services ou sur le site internet [www.mirande.fr](http://www.mirande.fr) copies seront délivrées à la demande.**